

ÉDITORIAL



Marc Bert
Rédacteur en chef

La formation continue devrait être une obligation de tout professionnel, de même que le contrôle de ses connaissances, et cela quelque soit son métier... Pratiqueant l'aviation de loisir depuis presque 30 ans, ma licence n'est valable que pour 2 années et son renouvellement conditionné à un contrôle en vol de mon aptitude à maîtriser toutes les phases d'un vol, y compris (et surtout...) les phases délicates liées à des conditions de vol très dégradées. Sans cette licence à jour, impossible de piloter.

Il est étonnant que les professions médicales se soient pas soumises à de telles obligations. Ainsi, un chirurgien dentiste, un médecin, peuvent exercer leur profession en n'ayant pas suivi, pendant 40 ou 45 ans, la moindre petite formation, aboutissant par exemple à la constatation, lors d'une expertise il y a une dizaine d'années, d'une « fusée arsenicale » liée à la dépulpage d'une dent avec cette technique plus que surannée. Tant qu'il n'existera pas de contrainte comme celles imposées aux pilotes d'avions, cette situation ne pourra que perdurer, au grand dam des patients qui n'ont aucun moyen pour vérifier la compétence du praticien qu'ils ont choisi... Si nous montons confiants dans un avion, la qualité des pilotes étant vérifiée, qu'en est-il de la compétence du praticien à qui nous confions notre santé, c'est-à-dire notre vie ? Tant que la formation continue ne sera pas obligatoire et contrôlée, cette situation ne pourra que perdurer...

La vocation des Actualités Odonto-Stomatologiques, comme celle de toute revue professionnelle, est de contribuer à la formation continue, et ce numéro spécial est consacré aux différentes approches de cette formation, de la plus classique, livresque, aux moyens actuels et apportés par les écrans.

Quelque soit la méthode choisie, se former tout au long de sa carrière est une obligation, malheureusement pas obligatoire...

Marc BERT
rédacteur en chef